

MAIRIE
DE
REPLONGES



N° Délibération
D332025

Nombre de membres en
Exercice : 27
Présents : 22
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation :
16/05/2025

Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 23 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 16 mai 2025, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjoints,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme DESBROSSES Marie-
Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. MONTERRAT Franck – M. ALBENQUE
Christophe – M RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno – Mme BOZONNET
Nathalie – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde –
M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD
Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : – Mme RAVAT Ginette a donné pouvoir à M.
CHEVRET Pascal, Mme FONTIMPE Catherine a donné pouvoir à M. VERNOUX
Bertrand, M. NILLON Christophe a donné pouvoir à Mme PACCAUD Christine,
Mme PONCET Florence a donné pouvoir à M. RETY Jean-Pierre, Mme JOLY
Christelle a donné pouvoir à M. ALBENQUE Christophe

Arrivé en cours : M. DEVEYLE Alain arrivé à la 3^{ème} question

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

**Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES EQUIPEMENTS DE
VIDEOPROTECTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : VIDEOPROTECTION**

Monsieur le Maire présente une estimation financière du coût d'installation d'un système de vidéoprotection sur certains axes routiers de notre commune.

Afin de mettre en œuvre la réalisation de ces travaux, Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une aide financière au titre des équipements de vidéoprotection auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire précise que le financement de ce projet provient des fonds propres de la collectivité, déduction faite des subventions et présente le plan de financement prévisionnel :

| Sources | Libellé | Montant | Taux |
|-----------------------------------|--|---------------------|-------------|
| Fonds propres | | 47 878.00 € | 20% |
| Emprunts | | | |
| Sous total autofinancement | | 47 878.00 € | 20 % |
| Union européenne | | | |
| Etat – DETR/DSIL | | | |
| Etat – autre | FIPD | 105 607.00 € | 44 % |
| Conseil Régional | Sécurisation équipements publics | 50 000.00 € | 21 % |
| Conseil Départemental | Équipements vidéoprotection | 35 908.00 € | 15% |
| Fonds de concours CC | | | |
| Autres | | | |
| Sous total subventions * | | 191 515.00 € | 80 % |
| TOTAL HT | Etudes : 14 390.00 € + Travaux : 225 000.00 € | 239 390.00 € | |

*Dans la limite de 80%

Accusé de réception en préfecture
001-210103206-20250523-D332025-DE
Date de réception préfecture : 05/06/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE une aide au titre des équipements de vidéoprotection auprès du Conseil Départemental de l'Ain,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges, le 03 juin 2025



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX